

## COMMUNIQUE DE PRESSE

6 juillet 2020

---

### LE GROUPE MEESCHAERT ET L'INSTITUT DE FRANCE INNOVENT POUR SOUTENIR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE FRANCAIS

---

Le groupe Meeschaert et l'Institut de France annoncent leur partenariat pour que la culture et le patrimoine français puissent bénéficier de ressources supplémentaires à leur rayonnement et à leur pérennisation.

Ce partenariat prend la forme originale d'une part de partage (M) au profit de la Fondation Minerve - Institut de France au sein du FCP MAM Patrimoine, agréée par l'AMF le 27 avril dernier.

Créée pour soutenir le développement des actions menées par l'Institut de France, ses académies et leurs fondations abritées, la Fondation Minerve - Institut de France vise à perpétuer l'excellence et la rencontre des savoirs, et elle préserve aussi des hauts lieux du patrimoine français. Elle peut également apporter son concours à des partenaires, organismes scientifiques ou culturels avec lesquels l'Institut ou les académies collaborent dans le prolongement de leurs travaux académiques.

Protecteur et révélateur de l'excellence française, l'Institut de France a pour mission de :

- Perpétuer l'excellence dans le cadre des travaux académiques, préserver et garantir l'accès à un patrimoine exceptionnel.
- Soutenir et défendre les lettres, les sciences et les arts, mais aussi la recherche ou l'engagement envers la société à travers l'action philanthropique des fondations abritées.
- Éclairer, en proposant, par la rencontre et la transmission des savoirs, un regard sur le monde au service de tous et une expertise auprès des pouvoirs publics.

En cohérence avec les valeurs qui animent le groupe Meeschaert depuis son origine, Meeschaert AM s'engage à verser annuellement à la Fondation Minerve - Institut de France un tiers des frais de gestion fixes de MAM Patrimoine M qu'elle perçoit, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes.

Cédric Meeschaert, Président du groupe éponyme, souligne : « Fondé par mon grand-père, notre groupe s'est toujours attaché à pratiquer une finance utile au bien commun, que nous résumons sous le concept de « finanthropie ». Ce nouveau partage au profit d'un organisme qui perpétue la culture s'inscrit dans la continuité de nos solutions de placement alliant ISR et partage ».

Afin de soutenir des causes qui lui tiennent à cœur, le groupe Meeschaert a développé depuis 2012 une forme innovante de parts et de fonds de partage qu'il est heureux de mettre aujourd'hui au service de l'Institut de France.

Ces solutions ont généré, en 2019, près de 600 000 euros reversés par Meeschaert AM à 15 causes différentes soutenant notamment la transition durable, la solidarité internationale, la santé et la recherche, l'enfance et l'éducation... ; soit une augmentation de 50 % par rapport à 2017.

La méthodologie d'investissement ISR du fonds MAM Patrimoine repose en amont sur un univers de titres éligibles dans une démarche :

- de « Best-in-class » : sociétés les mieux positionnées sur la base de critères extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance par rapport à leurs pairs) ;
- d'« intégration positive » : entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité accorde une importance à l'humain.

## Caractéristiques principales du fonds

<b>MAM Patrimoine</b>
Objectif du FCP : Recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de son indicateur de référence à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux et en mettant en œuvre une stratégie ISR sur l'horizon de placement recommandé.
Indice de référence composite : 15 % MSCI EMU Net Total Return et 85 % d'ICE Bof AML 1-3 Year Euro Government Index
Code Isin de la part M : FR0013507316
Classification : catégorie mixte
Commission de souscription au fonds, commission de rachat, droits de garde : néant
Frais de gestion de la part M : 1,50 % TTC annuels maximum dont un tiers reversés sous forme de don à la Fondation Minerve - Institut de France
Frais courants de la part M : 1,71 % TTC de l'actif net l'an*
Frais d'entrée de la part M : néant
Frais de sortie de la part M : néant.

**Le FCP ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés (DICI) disponible gratuitement auprès de Meeschaert AM et/ou sur le site internet [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com), et en particulier de la rubrique « profil de risque ».**

---

### A propos de l'Institut de France

Créé en 1795, l'Institut de France a pour mission d'offrir aux cinq académies (Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences, Académie des beaux-arts, Académies des sciences morales et politiques) un cadre harmonieux pour travailler au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts, à titre non lucratif. Grand mécène, il encourage la recherche et soutient la création à travers la remise de prix, de bourses et de subventions.

Placé sous la protection du président de la République, il est également le gardien d'un important patrimoine, à commencer par le Palais du quai de Conti, quatre bibliothèques dont la bibliothèque Mazarine, ou encore de nombreuses demeures et collections qui lui ont été léguées depuis la fin du XIXe siècle. Parmi elles se trouvent le château de Chantilly, le Domaine de Chaalis, le musée Jacquemart-André, le château de Langeais, le manoir de Kerazan ou encore la villa Kérylos.

### A propos de Meeschaert AM

Créé en 1935, le groupe Meeschaert représente près de 6 milliards d'euros d'actifs gérés et sous surveillance. Il s'organise en quatre pôles : la gestion privée, le family office, la gestion d'actifs et le private equity. Le groupe est présent en France (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Paris, Strasbourg et Toulouse) et aux Etats-Unis (New York).

Meeschaert AM gère 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2019 et exerce ses compétences dans les gestions actions, taux, convertibles, flexibles et de rendement absolu en utilisant des supports d'investissement très variés. Avec le premier fonds ISR français créé en 1983, Nouvelle Stratégie 50, Meeschaert AM est pionnière des gestions éthiques. Depuis, elle renforce sa démarche en co-construisant, avec ses clients, des approches plus spécifiques. Sa dernière innovation en matière d'ISR a consisté, en juin 2020, à publier la première empreinte océans d'un fonds (MAM Transition Durable Actions).

---

## Contacts presse

### Citigate

Tom Ruvira / Yoann Besse - Tél. +33 1 53 32 84 73 / +33 1 53 32 78 89  
[tom.ruvira@citigatedewerogerson.com](mailto:tom.ruvira@citigatedewerogerson.com) / [yoann.besse@citigatedewerogerson.com](mailto:yoann.besse@citigatedewerogerson.com)

### Groupe Meeschaert

Nathalie Cuvelier / Christophe Sanchez - Tél. +33 1 53 40 24 63/ +33 1 53 40 24 79  
[ncuvelier@meeschaert.com](mailto:ncuvelier@meeschaert.com) / [csanchez@meeschaert.com](mailto:csanchez@meeschaert.com)